

Annexe 4 - liste des pièces constitutives du dossier

Dans le cas d'une demande d'aide à l'investissement, le pétitionnaire devra notamment fournir les pièces listées ci-après. Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être complétée par d'autres documents demandés lors des différents appels à projets annuels.

Pour les collectivités et leurs groupements :

Site d'implantation du projet :

- Plan de situation ;
- Plan de masse ;
- Extrait de plan cadastral ;
- Acte attestant de la maîtrise foncière (titre de propriété, bail de location longue durée, arrêté d'affectation, décret constituant le domaine public communal) ;
- Autorisation de passage (si parcelle privée) ou acte établissant la servitude publique ;
- Autorisation de passage de la direction des affaires foncières (DAF) ou de la direction de l'équipement (DEQ), lorsqu'il s'agit du domaine public de la Polynésie française ;
- Si opération relevant de la réglementation des installations classées : autorisation ICPE ou récépissé de dépôt ;
- Si opération relevant de la réglementation d'urbanisme : autorisation de travaux immobiliers ou récépissé de dépôt (selon la nature des travaux : permis de terrassement, permis de construire ou déclaration de travaux en application du code de l'aménagement) ;
- Dans le cas d'installation en toiture, une certification de la résistance des structures par un organisme habilité.

Objet de la demande :

- Note descriptive du projet (*selon modèle transmis*) ;
- Attestation de non-commencement d'exécution de l'opération (*selon modèle transmis*) ;
- Engagement du pétitionnaire à souscrire un contrat de maintenance et d'entretien ;
- Etudes préalables à l'investissement, notamment les études APS/APD ;
- Si projet raccordé au réseau : proposition technique et financière du gestionnaire du réseau (PTF) ;
- Pour les projets de production d'énergie : une simulation du productible renouvelable à l'aide d'un outil reconnu (tel que PVSYST ou autre) ainsi que la source des données météo utilisées.

Informations économiques du projet :

- Plan d'affaires type (*selon modèle transmis*) comportant notamment :
 - o le compte d'exploitation du projet (décomposition du coût de revient en F CFP et en F CFP/kWh, détail des différentes charges d'exploitation et de maintenances prévisionnelles, conditions de rémunération et chiffre d'affaires annuel estimé de la vente de l'énergie en cas de revente de l'énergie, etc.) ;
 - o le plan de financement.
- Délibération de l'organe délibérant approuvant l'opération éligible et le plan de financement ;
- En cas de recours à un autre financement public, joindre un justificatif de

- financement et les montants associés ;
- Le cas échéant, le tarif de rachat visé exact et sans arrondi ainsi que le taux de rentabilité interne du projet ;
- Le cas échéant, la grille tarifaire révisée du service public de l'électricité concerné ;
- Le relevé d'identité bancaire.

Pour les entreprises :

Identité du demandeur :

- Statuts de la société, incluant les pouvoirs de son représentant ;
- Références techniques du demandeur (titres professionnels, expérience dans des projets similaires, etc.) ;
- Document(s) justifiant des capacités financières du demandeur : bilan financier de l'entreprise, chiffre d'affaires globaux et spécifiques déclarés sur les trois dernières années, liasses fiscales et état des capitaux propres.

Site d'implantation du projet :

- Plan de situation ;
- Plan de masse ;
- Extrait de plan cadastral ;
- Acte attestant de la maîtrise foncière (titre de propriété, bail de location longue durée, arrêté d'affectation, décret constituant le domaine public communal) ;
- Autorisation de passage (si parcelle privée) ou acte établissant la servitude publique ;
- Autorisation de passage de la direction des affaires foncières (DAF) ou de la direction de l'équipement (DEQ), lorsqu'il s'agit du domaine public de la Polynésie française ;
- Si opération relevant de la réglementation des installations classées : autorisation ICPE ou récépissé de dépôt ;
- Si opération relevant de la réglementation d'urbanisme : autorisation de travaux immobiliers ou récépissé de dépôt (selon la nature des travaux : permis de terrassement, permis de construire ou déclaration de travaux en application du code de l'aménagement).
- Dans le cas d'installation en toiture, une certification de la résistance des structures par un organisme habilité.

Objet de la demande :

- Note descriptive du projet (*selon modèle transmis*) ;
- Attestation de non-commencement d'exécution de l'opération (*selon modèle transmis*) ;
- Engagement du pétitionnaire à souscrire un contrat de maintenance et d'entretien ;
- Etudes préalables à l'investissement, notamment les études APS/APD ;
- Si projet raccordé au réseau : proposition technique et financière du gestionnaire du réseau (PTF) ;
- Pour les projets de production d'énergie : une simulation du productible renouvelable à l'aide d'un outil reconnu (tel que PVSYST ou autre) ainsi que la source des données météo utilisées.

Informations économiques du projet :

- Plan d'affaires type (*selon modèle transmis*) comportant notamment :

- le compte d'exploitation du projet (décomposition du coût de revient en F CFP et en F CFP/kWh, détail des différentes charges d'exploitation et de maintenances prévisionnelles, conditions de rémunération et chiffre d'affaires annuel estimé de la vente de l'énergie en cas de revente de l'énergie, etc.);
 - le plan de financement.
- En cas de recours à un autre financement public, joindre un justificatif de financement et les montants associés;
- Le cas échéant, le tarif de rachat visé exact et sans arrondi ainsi que le taux de rentabilité interne du projet;
- Le cas échéant, la grille tarifaire révisée du service public de l'électricité concerné;
- Le relevé d'identité bancaire.